

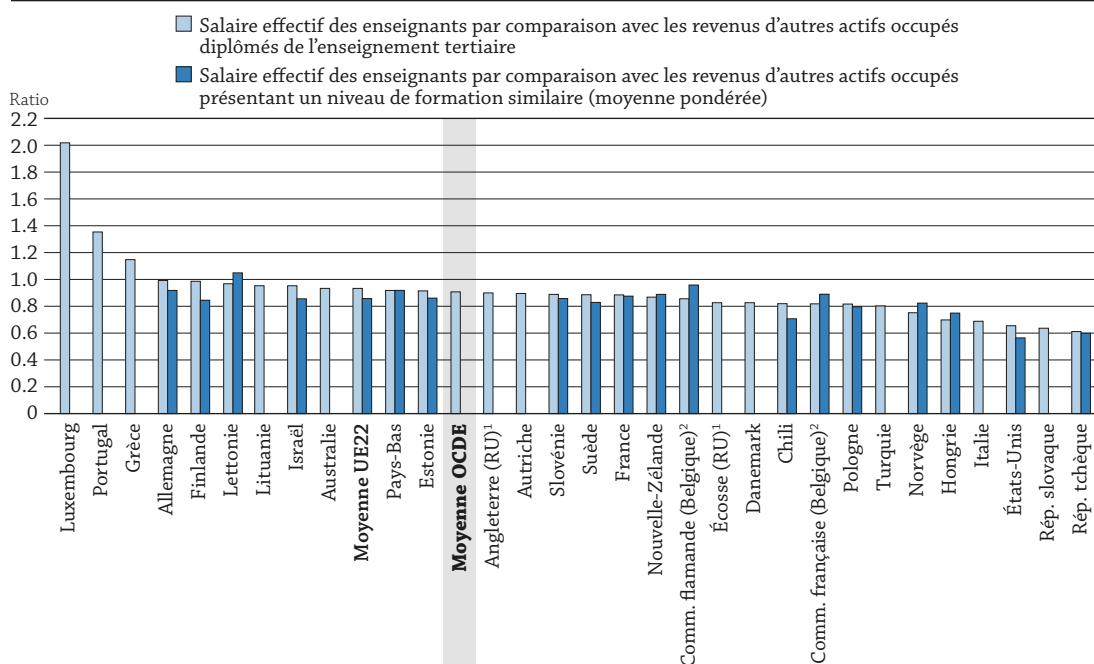
## QUEL EST LE NIVEAU DE SALAIRE DES ENSEIGNANTS ET DES CHEFS D'ÉTABLISSEMENT ?

- Le salaire statutaire et le salaire effectif des chefs d'établissement sont plus élevés que ceux des enseignants dans l'enseignement primaire, le premier cycle de l'enseignement secondaire et la filière générale du deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, le salaire effectif des chefs d'établissement est supérieur de 35 % à celui des enseignants tous niveaux d'enseignement confondus.
- Le salaire effectif des enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et la filière générale de l'enseignement secondaire représente en moyenne entre 81 % et 96 % de la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire dans les pays de l'OCDE.
- En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, les chefs d'établissement gagnent au moins 20 % de plus que les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire, quel que soit le niveau d'enseignement où ils sont en poste.

### INDICATEUR D3

#### Graphique D3.1. Salaire des enseignants du premier cycle du secondaire par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2017)

Salaire effectif (salaire annuel moyen [primes et allocations comprises]) des enseignants de la filière générale du premier cycle du secondaire dans les établissements publics



1. Les données relatives aux revenus des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année se rapportent au Royaume-Uni dans son ensemble.

2. Les données relatives aux revenus des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année se rapportent à la Belgique dans son ensemble.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du rapport entre le salaire des enseignants et les revenus d'autres actifs occupés âgés de 25 à 64 ans diplômés de l'enseignement tertiaire travaillant à temps plein toute l'année.

Source : OCDE (2018), tableau D3.2a. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933805458>

## ■ Contexte

Le salaire des personnels de l'éducation, en particulier des enseignants et des chefs d'établissement, représente le plus gros poste de dépenses dans l'enseignement institutionnel. Le salaire des enseignants a également un impact direct sur l'attractivité de la profession. Il intervient dans la décision de choisir la formation d'enseignant, de devenir enseignant à la fin des études, de redevenir enseignant après une interruption de carrière ou de rester enseignant (dans l'ensemble, plus le salaire est élevé, moins les enseignants quittent la profession) (OCDE, 2005<sup>[1]</sup>). Le niveau de salaire peut aussi intervenir dans la décision de devenir chef d'établissement.

L'accroissement de la dette publique, qui a résulté de l'action des gouvernements pendant la crise financière de la fin de l'année 2008, a amené les responsables politiques à réduire les dépenses publiques, en particulier la rémunération dans la fonction publique. Comme le niveau de salaire et les conditions de travail sont des facteurs importants pour constituer, développer et entretenir un groupe d'enseignants et de chefs d'établissement compétents et de qualité, les responsables politiques doivent étudier de près leur salaire à l'heure où ils tentent à la fois de préserver la qualité de l'enseignement et de contenir le budget de l'éducation (voir les indicateurs C6 et C7).

Le salaire statutaire des enseignants et des chefs d'établissement n'est toutefois qu'une composante parmi d'autres de leur rémunération totale. Les enseignants peuvent par exemple bénéficier de primes au titre de l'affectation dans des régions reculées, d'allocations familiales, de réductions de tarif dans les transports publics ou de la détaxation de l'achat de matériel pédagogique. De plus, le régime fiscal et le système de prestations sociales varient énormément entre les pays de l'OCDE. Il y a lieu de tenir compte de ces réserves et d'autres problèmes potentiels de comparabilité liés aux données recueillies (voir l'encadré D3.1 dans OCDE, 2017<sup>[2]</sup> et l'annexe 3) lors de la comparaison du salaire des enseignants entre les pays.

## ■ Autres faits marquants

- Dans la plupart des pays de l'OCDE, le salaire des enseignants et des chefs d'établissement augmente avec le niveau d'enseignement.
- Dans trois quarts au moins des pays et économies dont les données sont disponibles, les qualifications minimales requises pour exercer la profession d'enseignant sont également les plus courantes.
- En moyenne, le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications maximales au sommet de l'échelle barémique est entre 77 % et 81 % plus élevé que celui des enseignants ayant les qualifications minimales requises en début de carrière.
- Entre 2005 et 2017, dans les pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles, le salaire statutaire des enseignants en exercice depuis 15 ans ayant les qualifications les plus courantes ont augmenté de 8 % dans l'enseignement primaire, de 7 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (filière générale) et de 5 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (filière générale).
- Le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications minimales et 15 ans d'ancienneté a retrouvé son niveau d'avant la crise dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, mais y est supérieur dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire.
- Les chefs d'établissement sont moins susceptibles que les enseignants de recevoir des primes s'ils assument des responsabilités en plus de leur mission normale. Les chefs d'établissement et les enseignants en poste dans des régions défavorisées ou reculées reçoivent des primes dans la moitié des pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles.

## Analyse

### Salaire statutaire des enseignants

Le salaire statutaire des enseignants varie en fonction d'un certain nombre de facteurs, dont le niveau d'enseignement où ils sont en poste, leur niveau de qualification, leur ancienneté ou le stade de leur carrière.

#### *Selon le niveau d'enseignement*

Le salaire des enseignants varie fortement entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants en exercice depuis 15 ans ayant les qualifications les plus courantes (qui est assimilé au salaire des enseignants en milieu de carrière) est inférieur à 25 000 USD en Hongrie, en Lituanie, en République slovaque et en République tchèque, mais est supérieur à 60 000 USD en Allemagne, au Canada, aux États-Unis, en Irlande et aux Pays-Bas ; il passe même la barre des 100 000 USD au Luxembourg (voir le tableau D3.1a).

Dans la plupart des pays dont les données sont disponibles, le salaire des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement. En Communautés flamande et française de Belgique, en Norvège et aux Pays-Bas, les enseignants en exercice depuis 15 ans ayant les qualifications les plus courantes gagnent entre 25 % et 30 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement préprimaire ; ils gagnent entre 37 % et 42 % de plus en Lituanie et en République slovaque, 50 % de plus en Finlande et même 92 % de plus au Mexique. En Finlande et en République slovaque, cet écart s'explique essentiellement par la différence entre les niveaux de salaire des enseignants selon qu'ils sont en poste dans l'enseignement préprimaire ou dans l'enseignement primaire. En Communautés flamande et française de Belgique, le salaire des enseignants est nettement plus élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire qu'aux autres niveaux d'enseignement.

L'augmentation du salaire des enseignants en exercice depuis 15 ans (ayant les qualifications les plus courantes) entre l'enseignement préprimaire et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire est inférieure à 5 % au Chili, au Costa Rica, en France et en Slovaquie et est identique quel que soit le niveau d'enseignement où ils sont en poste en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, en Écosse (Royaume-Uni), en Grèce, en Pologne, au Portugal et en Turquie (voir le tableau D3.1a).

En Islande et en Israël toutefois, le salaire des enseignants est plus élevé de 10 % au moins dans l'enseignement préprimaire que dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En Islande, cette différence peut s'expliquer par les conventions collectives sur le salaire des enseignants, qui varient selon le niveau d'enseignement. En Israël, elle s'explique par la réforme « Nouvel Horizon » lancée en 2008 et pratiquement achevée en 2014 qui a entraîné l'augmentation du salaire des enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire. Une autre réforme, lancée en 2012 et actuellement mise en œuvre, vise à augmenter le salaire des enseignants dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

#### *Selon le niveau de qualification*

Les qualifications minimales requises pour enseigner à un niveau d'enseignement donné dans le système scolaire public renvoient à la formation minimale à suivre et à sa durée minimale (selon les règlements officiels) pour commencer à enseigner. Les qualifications « les plus courantes » désignent le niveau de qualification et de formation qui caractérise le pourcentage le plus élevé d'enseignants. Elles peuvent être définies dans un niveau d'enseignement donné ou à un stade particulier de la carrière des enseignants (voir la description des niveaux de qualification à l'annexe 3).

Le niveau minimal de qualification exigé peut varier entre les niveaux d'enseignement selon les pays. Le niveau de formation exigé des enseignants est plus élevé (master ou diplôme équivalent) dans la filière générale du premier ou du deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire en Autriche, en Espagne, en Hongrie, au Luxembourg, aux Pays-Bas, en Pologne et en Suisse. Cette exigence explique en partie le salaire plus élevé à ces niveaux d'enseignement dans ces pays.

Les différences de salaire entre les enseignants selon qu'ils ont les qualifications minimales ou les plus courantes sont loin d'être la règle : dans les pays où un pourcentage élevé des enseignants ont les qualifications minimales, celles-ci sont aussi les plus courantes. Dans trois quarts environ des pays et économies dont les données sont disponibles (voire dans un plus grand nombre de pays selon le niveau d'enseignement visé), les qualifications minimales requises pour commencer à enseigner sont aussi les qualifications les plus courantes au niveau d'enseignement considéré (par voie de conséquence, il n'y a pas de différence de salaire entre les enseignants selon qu'ils ont les qualifications minimales requises ou les qualifications les plus courantes durant leur carrière).

Dans les autres pays, les qualifications les plus courantes des enseignants en poste à un niveau d'enseignement donné sont supérieures aux qualifications minimales exigées, ce qui est reconnu dans le système de rémunération. Parmi les 13 pays dont les données sont disponibles, le salaire des enseignants est supérieur de 10 % au moins s'ils ont les qualifications les plus courantes plutôt que les qualifications minimales requises au Canada, en Communauté flamande de Belgique (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire), aux États-Unis (dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire), en Norvège (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) et en Pologne (dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) ; c'est le cas également à certains stades de la carrière uniquement en Communauté française de Belgique, en Grèce, en Hongrie, en Norvège (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en Nouvelle-Zélande. La différence de salaire entre les enseignants selon qu'ils ont les qualifications les plus courantes ou les qualifications minimales requises est supérieure à 35 % en Angleterre (Royaume-Uni) et à 75 % au Costa Rica. Au Costa Rica toutefois, le salaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes reste inférieur de 20 % au moins à la moyenne de l'OCDE (à tous les stades de la carrière et à tous les niveaux d'enseignement). La prudence est de mise lors de l'interprétation de ces écarts de salaire, car dans certains pays, les enseignants ayant les qualifications minimales requises sont proportionnellement très peu nombreux (voir les tableaux D3.1b et D3.1c, disponibles en ligne).

Les qualifications les plus courantes des enseignants peuvent aussi varier selon leur ancienneté. C'est le cas dans quelques pays (le Canada, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, Israël et la Norvège), où la différence peut porter sur un ou plusieurs des quatre stades de la carrière à l'étude (en début de carrière, après 10 ans d'exercice, après 15 ans d'exercice et au sommet de l'échelle barémique). Cela est généralement lié à de récentes réformes du système de rémunération ou des qualifications exigées des enseignants. En Irlande par exemple, les modalités de rémunération ont changé pour les enseignants entrés en fonction à partir de 2012. Le salaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes après 10 ans au moins d'exercice concerne les enseignants entrés en fonction avant 2012 (l'écart de salaire varie entre 8 % et 17 % selon les niveaux d'enseignement et les stades de la carrière). En Norvège, les qualifications les plus courantes à l'entrée en fonction dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire correspondent aux qualifications minimales ; elles diffèrent des qualifications les plus courantes de tous les enseignants en poste à ces niveaux d'enseignement (voir le tableau D3.1a et le tableau D3.1b, disponible en ligne).

### ***Selon l'ancienneté***

Le régime salarial des enseignants donne la mesure des encouragements financiers qui leur sont accordés à différents stades de leur carrière. La compensation différée, qui incite les travailleurs à rester fidèles à leur employeur, à ne pas abandonner leur profession et à atteindre les objectifs de performance qui leur sont fixés, est également intégrée dans les barèmes salariaux des enseignants. Les indicateurs de l'OCDE sur le salaire des enseignants se limitent à quatre stades des barèmes salariaux : en début de carrière, après 10 ans d'exercice, après 15 ans d'exercice et à l'échelon maximal du barème. Dans certains pays, des qualifications supérieures au niveau minimal requis influent aussi sur les différences de salaire en début de carrière et à l'échelon maximal et peuvent valoir des augmentations de salaire.

Dans les pays de l'OCDE, le salaire des enseignants progresse au cours de leur carrière (à un niveau donné de qualification), mais à un rythme différent selon les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants ayant les qualifications les plus courantes gagnent en moyenne 30 % et 38 % de plus respectivement après 10 ans et 15 ans d'exercice qu'en début de carrière. En moyenne, ils gagnent 67 % de plus à l'échelon maximum du barème (qu'ils atteignent en moyenne après 27 ans d'exercice) qu'en début de carrière. Les enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ne parviennent au sommet de l'échelle barémique qu'après 35 années d'exercice au moins en Corée, en Espagne, en Grèce, en Hongrie, en Israël et en Italie. Par contraste, ils ne doivent enseigner que pendant six à sept ans pour y parvenir en Australie, en Écosse (Royaume-Uni) et en Nouvelle-Zélande (voir le tableau D3.1b et le tableau D3.3a, disponible en ligne).

À côté des barèmes, le nombre d'années d'exercice à cumuler pour atteindre l'échelon maximal donne une idée du rythme de l'évolution de la carrière et des perspectives professionnelles. En règle générale, plus l'écart est grand entre le salaire minimal et le salaire maximal, plus il faut cumuler d'années d'exercice pour atteindre le salaire maximal. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les enseignants ayant les qualifications les plus courantes atteignent l'échelon maximal de l'échelle barémique après 27 ans d'exercice dans le premier cycle de l'enseignement secondaire ; ils y parviennent après 6 ou 7 ans seulement en Australie, en Écosse (Royaume-Uni) et en Nouvelle-Zélande, mais le salaire n'est plus élevé que de 33 % à 53 % à l'échelon maximal qu'en début de carrière dans ces pays, contre 66 % en moyenne dans les pays de l'OCDE. Certains pays font toutefois figure d'exception. Ainsi, les enseignants ayant les qualifications les plus courantes atteignent le sommet de l'échelle barémique après environ 36 ans d'exercice en Israël et 32 ans en République tchèque, mais le salaire statutaire n'est plus élevé que de 31 % seulement à l'échelon maximal qu'en début de carrière en République tchèque, contre 108 % en Israël (voir le tableau D3.3a, disponible en ligne).

### *Salaire statutaire par heure d'enseignement*

Comme le nombre d'heures de cours varie sensiblement entre les pays ainsi qu'entre les niveaux d'enseignement, les différences de salaire statutaire peuvent aussi donner lieu à des différences de salaire par heure d'enseignement. Après 15 ans d'exercice, le salaire statutaire par heure d'enseignement des enseignants ayant les qualifications les plus courantes s'établit en moyenne à 55 USD dans l'enseignement primaire, à 65 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 74 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.3a, disponible en ligne).

Comme les enseignants en poste dans l'enseignement secondaire donnent moins d'heures de cours que ceux en poste dans l'enseignement primaire, le salaire par heure d'enseignement des premiers est généralement plus élevé que celui des seconds, même dans les pays où les salaires statutaires sont similaires (voir l'indicateur D4). En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les enseignants gagnent environ 31 % de plus par heure d'enseignement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire que dans l'enseignement primaire. Cet écart de rémunération est nul en Écosse (Royaume-Uni), alors que les enseignants gagnent au moins 83 % de plus par heure d'enseignement s'ils sont en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire plutôt que dans l'enseignement primaire en Communauté flamande de Belgique et au Mexique. Au Costa Rica et en Lituanie, le salaire par heure d'enseignement est plus élevé dans l'enseignement primaire (voir le tableau D3.3a, disponible en ligne).

Toutefois, dans les pays où le salaire statutaire est similaire dans l'enseignement primaire et secondaire, les différences de salaire par heure d'enseignement peuvent se combler si la comparaison porte sur le salaire par heure de travail, car le temps de travail statutaire des enseignants est généralement similaire dans l'enseignement primaire et secondaire (voir l'indicateur D4).

### *Salaire minimal et maximal des enseignants, selon l'ancienneté et les qualifications*

Les pays qui cherchent à étoffer leur corps enseignant, en particulier ceux où les enseignants sont vieillissants ou ceux dont la population en âge d'être scolarisée augmente, peuvent envisager de proposer des salaires plus attractifs en début de carrière et d'améliorer les perspectives de carrière. Ils doivent toutefois s'employer non seulement à recruter des enseignants, mais aussi à retenir les enseignants les plus qualifiés et les plus compétents pour préserver la qualité du corps enseignant.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire moyen des enseignants ayant les qualifications les plus courantes et 15 ans d'exercice à leur actif est supérieur de 41 % à celui des enseignants ayant les qualifications minimales requises en début de carrière. Le salaire statutaire moyen des enseignants ayant les qualifications maximales au sommet de l'échelle barémique est supérieur de 78 % à celui des enseignants ayant les qualifications minimales requises en début de carrière (voir le graphique D3.2).

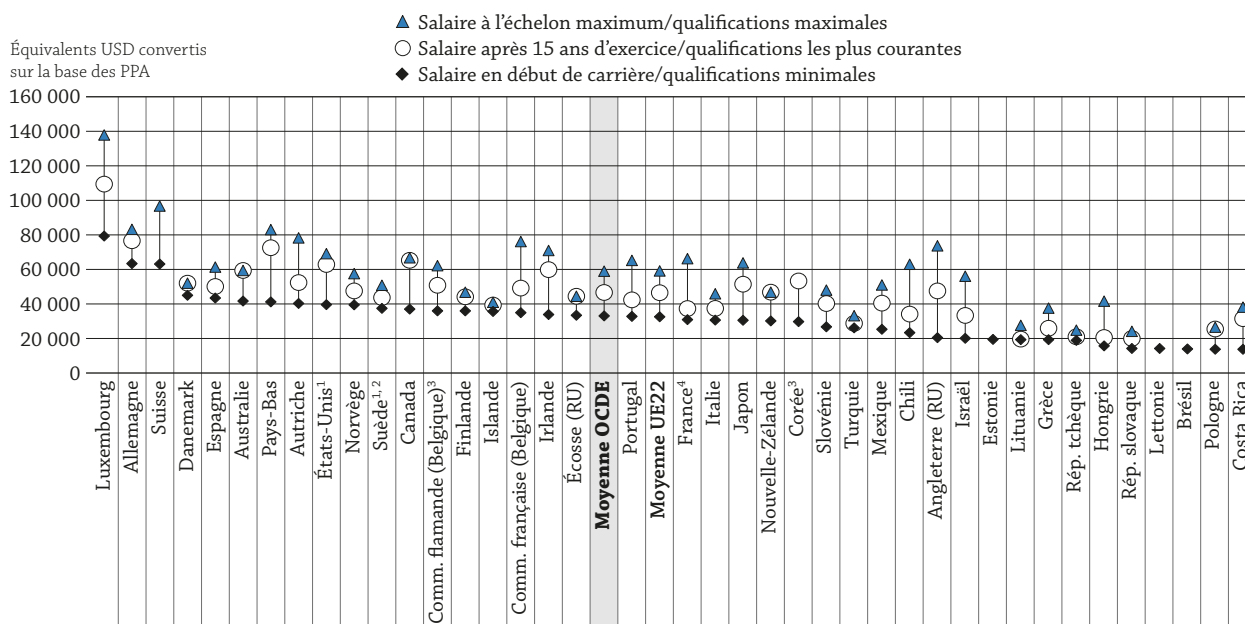
Concernant l'étendue du barème salarial statuaire, c'est-à-dire l'ampleur de l'écart entre le salaire en début de carrière (avec qualifications minimales) et le salaire à l'échelon maximal (avec qualifications maximales), la plupart des pays et économies où le salaire est inférieur à la moyenne de l'OCDE en début de carrière sont aussi ceux où il est inférieur à la moyenne de l'OCDE à l'échelon maximal. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'Angleterre (Royaume-Uni), le Chili, la France et le Japon font figure d'exception : le salaire des enseignants est inférieur de 5 % au moins à la moyenne de l'OCDE en début de carrière, mais est supérieur de 5 % à 25 % à l'échelon maximal. L'inverse s'observe au Danemark, en Finlande, en Islande et en Suède : le salaire des enseignants est supérieur de 7 % à 36 % à la moyenne de l'OCDE en début de carrière, mais est inférieur de 5 % au moins à la moyenne de l'OCDE à l'échelon maximal (inférieur de 12 % à 30 %). Cela s'explique par le fait que le salaire progresse relativement peu dans un certain nombre de ces pays (voir les tableaux D3.1c et D3.6, disponibles en ligne).

À défaut de bonnes incitations financières, il risque d'être plus difficile de retenir les enseignants qui approchent du sommet de l'échelle barémique. Toutefois, réduire les écarts salariaux peut présenter des avantages. Par exemple, dans les organisations où les écarts de salaire entre les membres du personnel sont moins grands, les informations circulent de manière plus fluide, les travailleurs se font davantage confiance et la collégialité est plus grande.

Par contraste, dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire des enseignants ayant les qualifications maximales à l'échelon maximal du barème représente au moins le double de celui des enseignants ayant les qualifications minimales requises en début de carrière au Chili, en Communauté française de Belgique, au Costa Rica, en France, en Hongrie, en Irlande, en Israël, au Japon, au Mexique et aux Pays-Bas ; il en représente même plus du triple en Angleterre (Royaume-Uni) (voir le graphique D3.2).

## Graphique D3.2. Salaire des enseignants du premier cycle du secondaire à différentes étapes de leur carrière (2017)

Salaire statutaire annuel des enseignants des établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA



1. Salaire effectif de base.


2. Salaire à l'échelon maximum avec les qualifications minimales, et non les qualifications maximales.

3. Salaire à l'échelon maximum avec les qualifications les plus courantes, et non les qualifications maximales.

4. Inclut la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire en début de carrière des enseignants du premier cycle du secondaire ayant les qualifications minimales.

Source : OCDE (2018), tableau D3.1a, et tableaux D3.1c et D3.6 disponibles en ligne. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933805477>

L'écart de salaire entre les enseignants ayant les qualifications maximales au sommet de l'échelle barémique et ceux ayant les qualifications les plus courantes après 15 ans d'exercice varie aussi entre les pays. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, l'écart de salaire est inférieur à 10 % dans un quart des pays et économies de l'OCDE, mais supérieur à 60 % au Chili, en France, en Hongrie et en Israël (voir le tableau D3.6, disponible en ligne, et le graphique D3.2).

Lors de l'analyse du salaire en début de carrière (qualifications minimales requises) et à l'échelon maximal (qualifications maximales), il est important de garder à l'esprit le fait que les qualifications minimales requises sont les plus courantes dans la majorité des pays, mais pas dans tous comme par exemple en Angleterre (Royaume-Uni) (voir le pourcentage d'enseignants ayant les qualifications minimales requises ou les qualifications les plus courantes dans le tableau X2.5), que les enseignants n'atteignent pas tous le sommet de l'échelle barémique ou n'y aspirent pas tous et que les enseignants ayant les qualifications minimales requises ou les qualifications maximales sont peu nombreux dans certains pays (voir l'encadré D3.1).

### Encadré D3.1. Variation du salaire des enseignants ayant les qualifications maximales (2017)

Des qualifications minimales spécifiques sont exigées pour commencer à enseigner. Dans certains pays, les qualifications les plus courantes sont supérieures aux qualifications minimales requises, et ce niveau de qualification est reconnu dans le système de rémunération au travers des différents niveaux de salaire. Les enseignants qui ont des qualifications supérieures aux qualifications les plus courantes peuvent être rémunérés selon une échelle barémique différente.

...

Dans un quart environ des pays et économies dont les données sont disponibles, le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications maximales est plus élevé que celui des enseignants ayant les qualifications les plus courantes ; c'est le cas en Angleterre (Royaume-Uni), au Canada, en Communauté française de Belgique, aux États-Unis, en France, en Israël, en Lituanie, en Norvège et en République slovaque. Dans la plupart de ces pays, les qualifications maximales sont différentes des qualifications les plus courantes à tous les niveaux d'enseignement. En France, ce n'est toutefois le cas que dans l'enseignement secondaire (où le salaire des professeurs agrégés est plus élevé). En Norvège, le diplôme de master est la qualification la plus courante (à chaque stade de la carrière) ; c'est aussi la qualification maximale (reconnue dans le système de rémunération) des enseignants en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, le diplôme de master n'est pas la qualification la plus courante, mais est considéré comme la qualification maximale (reconnue dans le système de rémunération). C'est pourquoi le salaire des enseignants ayant les qualifications maximales qui sont en poste dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire est similaire à celui des enseignants ayant les qualifications les plus courantes qui sont en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En Communauté française de Belgique, en Israël, en Lituanie et en République slovaque, la qualification minimale est aussi la qualification la plus courante (à tous les niveaux d'enseignement). Le système de rémunération reconnaît les qualifications supérieures, mais le pourcentage d'enseignants qui les ont est inférieur à celui des enseignants qui ont les qualifications minimales requises. En Angleterre (Royaume-Uni), au Canada et en Norvège, la qualification maximale correspond à un troisième niveau, outre la qualification minimale et la qualification la plus courante. Cette qualification maximale correspond généralement à un diplôme de master, mais aussi à un niveau de formation supérieur. En Israël et en République slovaque, cette qualification correspond à un doctorat.

Le pourcentage d'enseignants ayant ces qualifications et le salaire qui leur est versé varient fortement entre les pays. Parmi les pays dont les données sont disponibles, plus de 10 % des enseignants perçoivent un salaire différent grâce à leur niveau de formation en Angleterre (Royaume-Uni) et en France (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire).

L'annexe 3 fournit des informations plus détaillées sur les niveaux de qualification de tous les pays et économies participants.

### *Évolution des salaires depuis 2000*

Entre 2000 et 2017, le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes (et 15 ans d'exercice à leur actif) a augmenté en valeur réelle dans la plupart des pays dont les données de cette période sont disponibles (sans interruption des séries chronologiques), soit la moitié des pays de l'OCDE. L'Angleterre (Royaume-Uni), la France et la Grèce font vraiment figure d'exception : le salaire des enseignants y a diminué de respectivement 4 %, 10 % et 16 %. En Italie (dans l'enseignement primaire et secondaire), le salaire effectif a légèrement diminué aussi en valeur réelle (de moins de 3 %). Le salaire des enseignants en poste dans l'enseignement primaire et secondaire a augmenté de plus de 20 % en Irlande et en Israël. Toutefois, dans certains pays, le salaire a augmenté dans l'ensemble entre 2000 et 2017, mais il a diminué (en valeur réelle) à certains moments, en particulier à partir de 2010 (voir le tableau D3.5a, disponible en ligne).

Entre 2005 et 2017, le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes et 15 ans d'exercice à leur actif a augmenté en valeur réelle dans plus de la moitié des pays à l'étude, à savoir les trois quarts des pays et économies de l'OCDE dont les données d'au moins un niveau d'enseignement sont comparables. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE dont les données des deux années de référence, 2005 et 2017, sont disponibles, le salaire statutaire a augmenté de 8 % dans l'enseignement primaire, de 7 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 5 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Il a augmenté de plus de 20 % en Pologne dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire (sous l'effet de la mise en œuvre en 2007 d'un programme gouvernemental visant à augmenter le salaire des enseignants progressivement entre 2008 et 2013 et à améliorer la qualité de l'enseignement en attirant les meilleurs enseignants par le biais d'incitations financières) ainsi qu'en Hongrie (dans l'enseignement préprimaire), en Israël, au Luxembourg (dans l'enseignement préprimaire et primaire), en Norvège (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire) et en Suède (dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire).

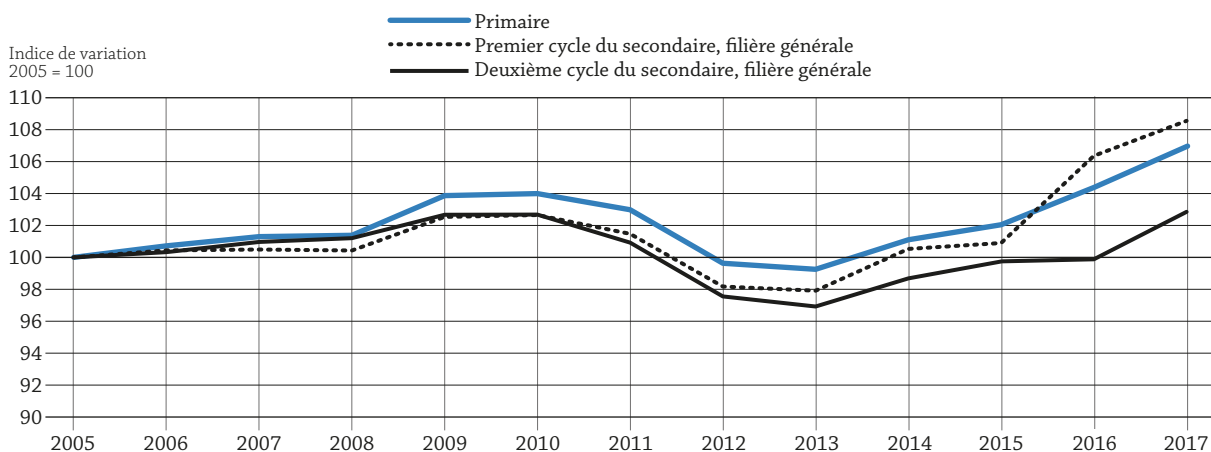
Entre 2005 et 2017, le salaire des enseignants a augmenté dans une mesure similaire dans l'enseignement primaire et le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans la plupart des pays. Ce n'est toutefois pas le cas en Israël par exemple, où le salaire a augmenté de plus de 47 % dans l'enseignement préprimaire, de 32 % dans l'enseignement primaire, de 43 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 35 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, en grande partie grâce à la mise en œuvre progressive, à compter de 2008, de la réforme « Nouvel Horizon » adoptée à la suite de la conclusion d'un accord entre les autorités en charge de l'éducation et le syndicat israélien des enseignants (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire). Cette réforme prévoit l'augmentation du salaire des enseignants en contrepartie de l'augmentation de leur temps de travail (voir l'indicateur D4).

Par contraste, le salaire a légèrement diminué depuis 2005 dans quelques pays, à savoir au Danemark, en Écosse (Royaume-Uni), en Espagne, en France, en Italie, au Japon et au Portugal ; il a diminué de 10 % en Angleterre (Royaume-Uni) et de plus de 25 % en Grèce (à cause du gel des salaires instauré en 2011) (voir le tableau D3.5a).


Toutefois, cette variation globale du salaire des enseignants entre 2005 et 2017 occulte diverses variations ponctuelles sous l'effet de la crise économique qui a éclaté en 2008. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE dont les données de toutes les années de la période à l'étude sont disponibles, le salaire a été soit gelé, soit réduit entre 2009 et 2013 avant de recommencer à augmenter (voir le graphique D3.3). Le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications minimales qui sont en poste dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire est supérieur à leur salaire d'avant la crise, contrairement au salaire des enseignants en poste dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, qui reste à la traîne.

### Graphique D3.3. Évolution du salaire des enseignants des pays de l'OCDE (2005 à 2017)

*Indice moyen de variation, dans les pays de l'OCDE disposant de données sur le salaire statutaire des enseignants pour toutes les années de référence, pour les enseignants ayant 15 ans d'exercice et les qualifications minimales (2005 = 100, prix constants)*



**Source :** OCDE (2018), tableau D3.5b, disponible en ligne. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

**StatLink**  <https://doi.org/10.1787/888933805496>

### Salaire statutaire des chefs d'établissement

Les responsabilités des chefs d'établissement varient entre les pays et au sein même de ceux-ci, selon l'établissement qu'ils dirigent. Les chefs d'établissement peuvent avoir des responsabilités pédagogiques (une charge d'enseignement ainsi que la responsabilité du bon fonctionnement général de leur établissement, notamment les horaires, le respect des programmes et le choix du contenu des cours et du matériel et des méthodes pédagogiques). Ils peuvent aussi assumer des responsabilités administratives et financières et se charger de la gestion des ressources humaines.

Les différences dans la nature du travail des chefs d'établissements se reflètent dans le système de rémunération des pays. Les chefs d'établissement peuvent être rémunérés en fonction d'un barème spécifique et peuvent percevoir ou non une prime de chef d'établissement en plus de leur salaire statutaire. Toutefois, ils peuvent aussi être rémunérés en fonction du barème des enseignants ou de l'un de leurs barèmes et percevoir une prime de chef d'établissement.



D3

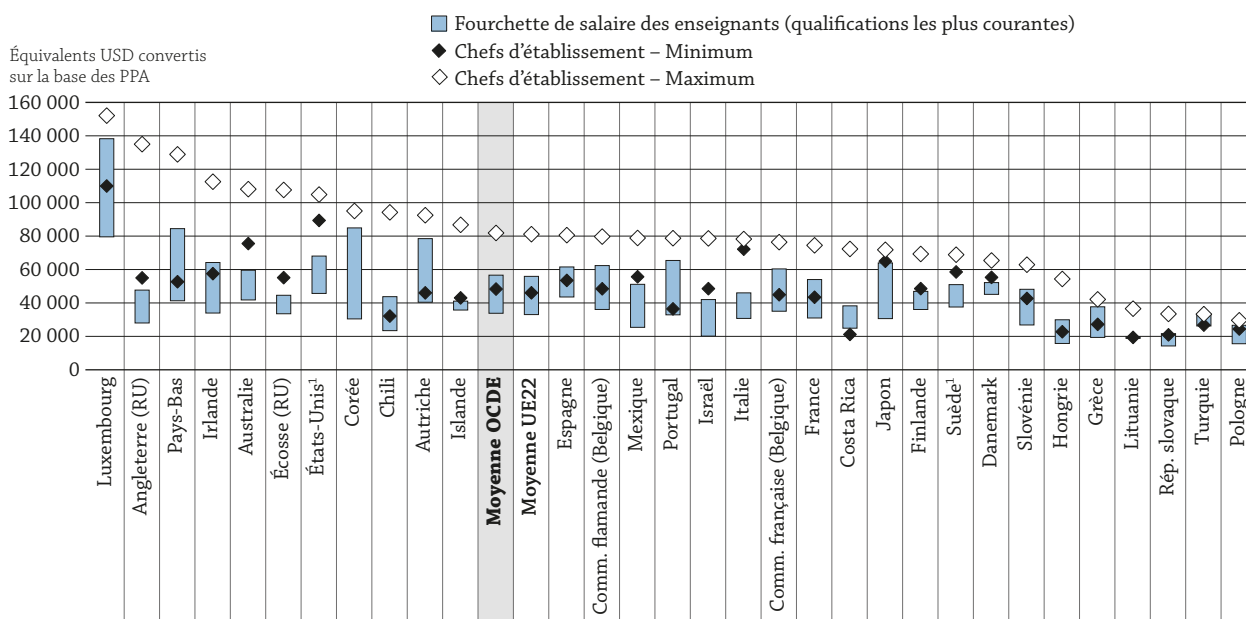
L'utilisation des barèmes des enseignants peut refléter le fait qu'initialement, les chefs d'établissement sont des enseignants ayant des responsabilités supplémentaires. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, parmi les 32 pays dont les données sont disponibles, les chefs d'établissement sont rémunérés en fonction du barème des enseignants et perçoivent une prime de chef d'établissement dans 12 pays et en fonction d'un barème spécifique dans les autres pays (dans 12 pays sans percevoir de prime de chef d'établissement et dans 8 pays en en percevant une). La rémunération des chefs d'établissement (leur salaire statutaire et leur éventuelle prime de chef d'établissement) peut varier selon le type de leur(s) établissement(s), de l'endroit où il(s) se situe(nt) et de ses ou de leurs caractéristiques (importance de l'effectif scolarisé, nombre d'enseignants supervisés, etc.) ainsi que selon les spécificités des chefs d'établissement (fonctions à remplir, ancienneté, etc.) (voir le tableau D3.9, disponible en ligne).

Comme le salaire statutaire des chefs d'établissement varie en fonction d'un grand nombre de critères, cet indicateur analyse leur salaire statutaire au niveau minimal de qualification exigé pour exercer leurs fonctions et le tableau D3.10 indique uniquement le salaire à l'échelon minimal et maximal. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire minimal s'établit en moyenne à 48 316 USD dans les pays de l'OCDE et va de 18 863 USD en Lettonie à 109 968 USD au Luxembourg, et le salaire maximal s'établit en moyenne à 81 872 USD dans les pays de l'OCDE et va de 29 617 USD en Pologne à 152 083 USD au Luxembourg. La prudence est de rigueur lors de l'interprétation de ces chiffres, car le salaire minimal et le salaire maximal peuvent correspondre à des types différents d'établissement. Dans la moitié environ des pays de l'OCDE, les barèmes des chefs d'établissement sont similaires dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire, tandis que dans l'ensemble, leur salaire statutaire est plus élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, le salaire statutaire maximal des chefs d'établissement ayant les qualifications minimales exigées est supérieur de 73 % au salaire statutaire minimal dans l'enseignement primaire, de 68 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 69 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les chefs d'établissement au sommet de l'échelle barémique perçoivent le double de leur salaire statutaire à leur entrée en fonction dans au moins un de ces niveaux d'enseignement dans dix pays seulement ; ils en perçoivent plus que le triple au Costa Rica.

**Graphique D3.4. Salaires statutaires minimum et maximum des enseignants et des chefs d'établissement du premier cycle du secondaire (2017)**

Calculs fondés sur les enseignants ayant les qualifications les plus courantes dans un niveau d'enseignement donné et les chefs d'établissement ayant les qualifications minimales



1. Salaire effectif de base.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire maximum des chefs d'établissement.

Source : OCDE (2018), tableau D3.1b disponible en ligne et tableau D3.10. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933805515>

Le salaire statutaire minimal des chefs d'établissement ayant les qualifications minimales requises est supérieur au salaire des enseignants en début de carrière sauf au Costa Rica (et en Lituanie, où il y est équivalent). La différence entre le salaire minimal des chefs d'établissement (ayant les qualifications minimales requises) et le salaire des enseignants (ayant les qualifications les plus courantes) en début de carrière augmente avec le niveau d'enseignement : elle représente en moyenne 24 % dans l'enseignement préprimaire, 32 % dans l'enseignement primaire, 43 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 44 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire dans les pays et économies de l'OCDE. Dans quelques pays, le salaire statutaire minimal des chefs d'établissement est même supérieur au salaire maximal des enseignants. C'est le cas dans le premier cycle de l'enseignement secondaire en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, au Danemark, en Écosse (Royaume-Uni), aux États-Unis, en Finlande, en Islande, en Israël, en Italie, au Japon, au Mexique et en Suède (voir le graphique D3.4).

De même, le salaire statutaire maximal des chefs d'établissement est plus élevé que celui des enseignants dans tous les pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, le salaire statutaire maximal des chefs d'établissement est supérieur de 45 % en moyenne au salaire des enseignants (ayant les qualifications les plus courantes) au sommet de l'échelle barémique dans les pays et économies de l'OCDE. Toutefois, le salaire maximal des chefs d'établissement représente plus du double du salaire statutaire des enseignants au sommet de l'échelle barémique en Angleterre (Royaume-Uni), au Chili, en Écosse (Royaume-Uni) et en Islande (voir le graphique D3.4).

### **Salaire effectif moyen des enseignants et des chefs d'établissement**

Contrairement au salaire statutaire, le salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement peut comprendre des avantages financiers tels que les primes annuelles, les primes au titre des résultats ainsi que les montants versés pendant les vacances, les congés de maladie et d'autres avantages salariaux (voir la section « Définitions »). Ces primes et avantages peuvent représenter un complément considérable au salaire de base. Le salaire effectif moyen est influencé par la mesure dans laquelle le système de rémunération prévoit le versement de primes et d'allocations, en plus d'autres facteurs tels que l'ancienneté ou le niveau de qualification (voir l'encadré D3.3). Les différences entre le salaire statutaire et le salaire effectif moyen sont également liées à la répartition des enseignants par ancienneté et niveau de qualification, ces deux facteurs ayant une incidence sur le niveau de salaire des enseignants.

Dans les pays et économies de l'OCDE, le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans s'élève en moyenne à 37 440 USD dans l'enseignement préprimaire, à 41 244 USD dans l'enseignement primaire, à 43 546 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 46 713 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Le salaire effectif des chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans s'élève en moyenne à 57 141 USD dans l'enseignement primaire, à 64 423 USD dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et à 68 932 USD dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.4) (voir la variation internationale dans l'encadré D3.2).

Parmi les 29 pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles dans au moins un niveau d'enseignement à la fois sur le salaire statutaire des enseignants ayant les qualifications les plus courantes et 15 ans d'exercice à leur actif et le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans, le salaire effectif est supérieur de 10 % au salaire statutaire dans un sixième des pays dans l'enseignement préprimaire et dans un tiers des pays dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire.

#### **Encadré D3.2. Variation infranationale du salaire des enseignants dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire**

Dans les cinq pays dont les données infranationales sur le salaire statutaire des enseignants sont disponibles (la Belgique, le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et la Suède), le salaire statutaire varie sensiblement entre les entités infranationales, dans une mesure différente selon les pays en fonction des niveaux d'enseignement et du stade de la carrière des enseignants.

En Belgique, le salaire statutaire des enseignants est plus élevé de 3 % en Communauté flamande qu'en Communauté française, quel que soit le niveau d'enseignement ou le stade de la carrière (le salaire varie entre les niveaux d'enseignement et les stades de la carrière). Au Canada et au Royaume-Uni, les différences infranationales varient uniquement selon le stade de la carrière des enseignants (car le salaire minimal et le salaire maximal sont similaires aux différents niveaux d'enseignement). Dans ces deux pays, les différences de salaire entre les entités infranationales sont les plus importantes en début de carrière et se combinent avec l'ancienneté.

...

Au Canada par exemple, le salaire statutaire varie de 80 % entre les entités infranationales en début de carrière (de 31 912 USD à 57 425 USD), de 76 % après 10 ans d'exercice (de 46 418 USD à 81 741 USD) et de 43 % après 15 ans d'exercice ou au sommet de l'échelle barémique (de 57 158 USD à 81 741 USD). Aux États-Unis et en Suède, les différences entre les entités infranationales varient selon le stade de la carrière des enseignants et le niveau d'enseignement où ils sont en poste. En Suède, c'est le salaire en début de carrière qui varie le plus (de 18 % à 21 % selon le niveau d'enseignement) ; il varie aussi selon le stade de la carrière (de 10 % à 17 %, quel que soit le niveau d'enseignement). Aux États-Unis, aucune tendance nette ne se dégage au sujet de la variation (entre les entités infranationales) du salaire statutaire selon les différents niveaux d'enseignement et stades de la carrière. Les différences de salaire sont les moins élevées en début de carrière dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (le salaire varie de 71 %, entre 33 355 USD et 57 030 USD) et les plus élevées à l'échelon maximal du barème dans le premier cycle de l'enseignement secondaire (le salaire varie de 200 %, entre 51 957 USD et 104 045 USD) (OCDE et NCES, 2018<sup>[3]</sup>).

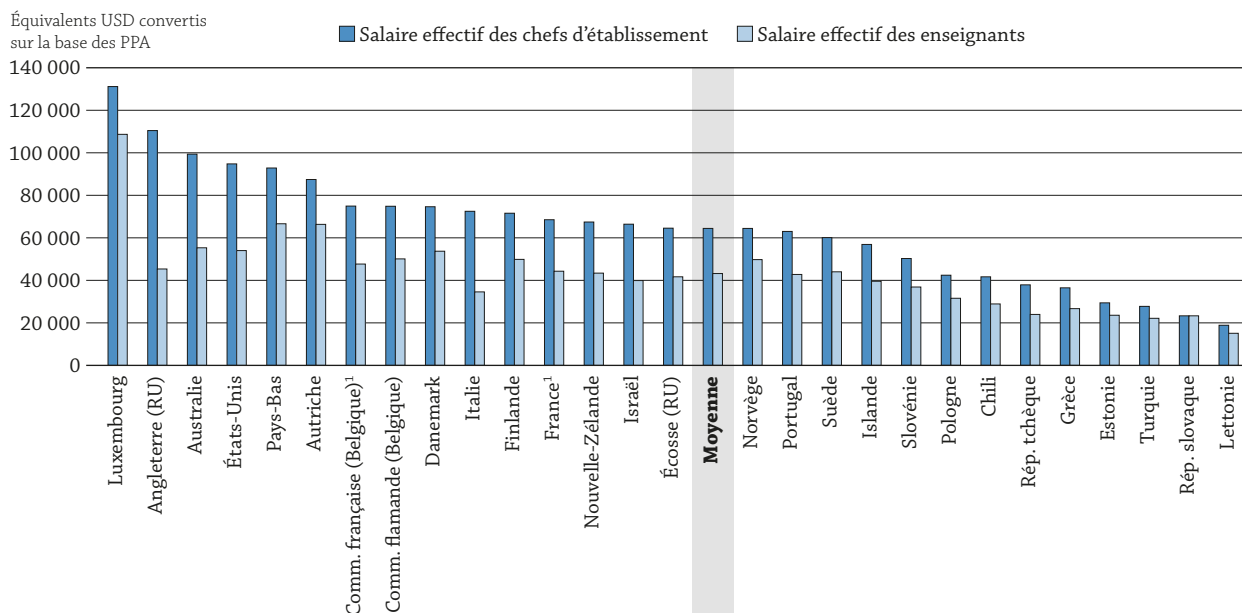
Le salaire effectif varie sensiblement entre les entités infranationales dans les six pays dont les données sont disponibles (la Belgique, le Brésil, les États-Unis, le Royaume-Uni, la Slovénie et la Suède). En Belgique et en Slovénie, le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans varie de moins de 7 % entre les entités infranationales dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Le salaire effectif des enseignants âgés de 25 à 64 ans varie davantage entre les entités infranationales au Royaume-Uni et en Suède ; il varie de 10 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Suède (de 43 593 USD à 48 203 USD) et de 17 % dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire au Royaume-Uni (de 41 670 USD à 48 817 USD). Les différences infranationales sont nettement plus importantes au Brésil et aux États-Unis. Aux États-Unis, le salaire le plus élevé représente environ le double du salaire le moins élevé dans l'enseignement primaire et le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (de 42 060 USD à 84 064 USD dans l'enseignement primaire, de 41 641 USD à 81 567 USD dans le premier cycle du secondaire et de 42 393 USD à 82 540 USD dans le deuxième cycle du secondaire). Au Brésil, le salaire effectif dans l'entité infranationale où il est le plus élevé représente plus du triple du salaire dans l'entité infranationale où il est le moins élevé dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire et est 5.6 fois plus élevé que celui le moins élevé dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (OCDE et NCES, 2018<sup>[3]</sup>).

Les différences infranationales de salaire effectif sont similaires dans les différents groupes d'âge selon lesquels les données sont recueillies (les 25-34 ans, les 35-44 ans, les 45-54 ans et les 55-64 ans) dans tous les pays, sauf au Brésil et en Suède, où elles sont légèrement plus importantes chez les plus jeunes. Les différences infranationales de salaire effectif sont également similaires chez les hommes et chez les femmes dans les pays dont les données sont disponibles (OCDE et NCES, 2018<sup>[3]</sup>).

Le salaire effectif des chefs d'établissement est plus élevé que celui des enseignants et leur prime augmente avec le niveau d'enseignement. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, le salaire effectif des chefs d'établissement est supérieur de 35 % à celui des enseignants dans l'enseignement préprimaire, de 39 % dans l'enseignement primaire et de 48 % dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. La différence de salaire effectif entre les chefs d'établissement et les enseignants varie fortement entre les pays et les niveaux d'enseignement. Les pays où la rémunération des chefs d'établissement est la plus élevée par comparaison avec les enseignants sont l'Angleterre (Royaume-Uni) (dans l'enseignement secondaire) et en Italie (dans l'enseignement primaire et secondaire), où les chefs d'établissement gagnent deux fois plus que les enseignants. Leur rémunération est la moins élevée par comparaison avec les enseignants (moins de 25 % de plus) au Danemark (dans l'enseignement préprimaire), en Finlande (dans l'enseignement préprimaire), en France (dans l'enseignement préprimaire et primaire), au Luxembourg (dans l'enseignement secondaire) et en Norvège (dans l'enseignement préprimaire). Dans d'autres pays, le salaire des chefs d'établissement est nettement plus élevé que celui des enseignants dans l'enseignement secondaire, tandis que la différence est plus modérée dans l'enseignement primaire. En France par exemple, le salaire effectif des chefs d'établissement est pratiquement équivalent à celui des enseignants dans l'enseignement préprimaire et primaire, mais il y est supérieur de 55 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 37 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. En Lettonie, la différence entre les deux fonctions est nettement plus importante dans l'enseignement préprimaire et primaire que dans le premier et le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.4).

### Graphique D3.5. Salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement du premier cycle du secondaire (2016)

Salaire effectif annuel des enseignants et des chefs d'établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA



1. L'année de référence n'est pas 2016. Consulter le tableau D3.4 pour de plus amples informations.

Les pays et économies sont classés par ordre décroissant du salaire effectif des chefs d'établissement.

Source : OCDE (2018), tableau D3.4. Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933805534>

#### Différences de salaire effectif entre les enseignants et les chefs d'établissement et les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire

En matière de recrutement de profils hautement qualifiés, les systèmes d'éducation sont en concurrence avec d'autres secteurs d'activité. Selon une étude, le salaire et les débouchés influent considérablement sur l'attractivité de la profession d'enseignant (Johnes et Johnes, 2004<sup>[4]</sup>). Le salaire des enseignants par rapport à celui d'autres professions (requérant un niveau de formation similaire) et l'augmentation probable de la rémunération ont énormément d'influence sur la décision des diplômés de devenir enseignants et de le rester. Les perspectives professionnelles des chefs d'établissement et leur salaire relatif donnent aussi des indices sur les carrières qui s'offrent aux enseignants et sur la rémunération à laquelle ils peuvent s'attendre à plus long terme.

Dans la plupart des pays de l'OCDE, il faut un diplôme de l'enseignement tertiaire pour devenir enseignant, puis chef d'établissement à tous les niveaux d'enseignement ; en d'autres termes, l'alternative probable à la formation d'enseignant est une autre formation tertiaire. Pour comparer les niveaux de salaire et la situation sur le marché du travail entre les pays, le salaire effectif est donc rapporté à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire, en l'occurrence les diplômés du niveau 5, 6, 7 ou 8 de la CITE âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année (voir les données par groupe d'âge et par sexe dans l'encadré D3.3). Par ailleurs, pour garantir que la comparaison entre les pays n'est pas faussée par des différences de pourcentage de diplômés de l'enseignement tertiaire entre le corps enseignant et les autres professions, le salaire effectif des enseignants est rapporté à la moyenne pondérée de la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (la rémunération de ceux-ci est pondérée en fonction du pourcentage d'enseignants diplômés de l'enseignement tertiaire) (voir la répartition des enseignants entre les niveaux de formation dans le tableau X2.6 à l'annexe 2).

Parmi les 19 pays et économies dont les données (d'au moins un niveau d'enseignement) sont disponibles, le salaire effectif des enseignants représente moins de 60 % de la rémunération des actifs occupés aussi instruits aux États-Unis et en République tchèque (dans l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire). Le salaire effectif des enseignants dépasse la rémunération des actifs occupés aussi instruits dans quelques pays seulement.

Le salaire effectif des enseignants est équivalent à celui des actifs occupés aussi instruits en Communauté flamande de Belgique et y est supérieur de 5 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et de 22 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire en Lettonie (voir le tableau D3.2a).

Comme peu de pays disposent de données sur le salaire relatif des enseignants, un second indicateur compare le salaire effectif de tous les enseignants à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire (niveau 5, 6, 7 ou 8 de la CITE) qui travaillent à temps plein toute l'année (voir la section « Méthodologie »). Selon ce second indicateur, le salaire effectif des enseignants augmente avec le niveau d'enseignement par rapport aux actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire. Les enseignants en poste dans l'enseignement préprimaire gagnent en moyenne 81 % de la rémunération moyenne des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année. Les enseignants gagnent 86 % de cette rémunération de référence dans l'enseignement primaire, 91 % dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 96 % dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (voir le tableau D3.2a).

### Encadré D3.3. Salaire effectif moyen des enseignants, selon l'âge et le sexe (2016)

En moyenne, le salaire effectif est plus élevé de 37 % à 39 % chez les enseignants plus âgés (les 55-64 ans) que chez les enseignants plus jeunes (les 25-34 ans) dans l'enseignement primaire et secondaire, mais la différence de salaire entre les groupes d'âge varie considérablement entre les pays et économies. La différence est inférieure à 20 % à tous les niveaux d'enseignement en Australie, en Norvège et en Suède, mais égale ou supérieure à 60 % en Autriche, au Chili, en Grèce, en Israël et au Portugal (voir le tableau D3.4).

La comparaison de la rémunération entre les enseignants et les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire montre qu'en dépit de l'accroissement du salaire chez les enseignants plus âgés, la rémunération évolue à un rythme moins soutenu dans ce corps de métier que dans les autres et que la profession d'enseignant perd de son attractivité l'âge venant. En moyenne, dans les pays et économies de l'OCDE, l'écart de salaire effectif entre les enseignants et les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire est plus élevé de 14 points de pourcentage environ chez les plus jeunes (les 25-34 ans) que chez les plus âgés (les 55-64 ans) dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Ce différentiel salarial varie toutefois fortement entre les pays. Au Chili, en Grèce, en Hongrie, en Israël et en Lettonie, les enseignants plus âgés en poste dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire perçoivent un salaire effectif supérieur à la rémunération des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire.

Les différences de salaire effectif entre les enseignants et les enseignantes sont minimales : elles sont favorables aux hommes et inférieures ou égales à 2 % en moyenne dans l'enseignement primaire et secondaire.

Des différences plus marquées entre les sexes ressortent de la comparaison de la rémunération entre les enseignants et les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire dans le groupe d'âge des 25-64 ans. Chez les hommes âgés de 25 à 64 ans, le salaire effectif des enseignants représente 77 % en moyenne (dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire) de la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire qui travaillent à temps plein toute l'année dans les pays et économies de l'OCDE. Par comparaison à la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire, le salaire effectif des enseignantes est plus élevé de 31 % à 33 % que chez les enseignants dans l'enseignement préprimaire, primaire et secondaire. Ce ratio plus favorable aux enseignantes montre que par comparaison avec d'autres professions, la profession d'enseignant semble attirer plus les femmes que les hommes, mais il est aussi révélateur de la persistance des inégalités salariales entre les hommes et les femmes sur le marché du travail (voir les tableaux D3.2 et D3.4).

Dans la quasi-totalité des pays et économies dont les données sont disponibles, le salaire effectif des enseignants est inférieur à la rémunération des actifs occupés qui sont diplômés de l'enseignement tertiaire, et ce à tous les niveaux d'enseignement ou presque. Le salaire relatif des enseignants est le moins élevé dans l'enseignement préprimaire en République slovaque, où les enseignants gagnent 48 % de la rémunération des actifs occupés qui sont diplômés de l'enseignement tertiaire, et dans l'enseignement primaire et secondaire en République tchèque, où ils gagnent entre 61 % et 63 % de cette rémunération de référence. Dans certains pays toutefois, les enseignants gagnent plus que les diplômés de l'enseignement tertiaire à tous les niveaux d'enseignement (en Grèce, au Luxembourg et au Portugal).

ou uniquement dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire (en Allemagne, en Communautés flamande et française de Belgique, en Finlande et en Lettonie). Au Luxembourg et au Portugal, les enseignants gagnent au moins 30 % de plus que les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire ; ils gagnent le double dans l'enseignement secondaire au Luxembourg. La prudence est toutefois de mise lors de l'interprétation des ratios. En Grèce par exemple, le pourcentage de travailleurs surqualifiés peut expliquer leur faible rémunération moyenne par comparaison avec les travailleurs qui sont aussi qualifiés, mais qui exercent des fonctions à la hauteur de leurs qualifications. Cela peut expliquer pourquoi le salaire des enseignants est supérieur à celui des actifs occupés aussi instruits (voir le tableau D3.2a et le graphique D3.1).

Comme le salaire effectif est plus élevé chez les chefs d'établissement que chez les enseignants, il est en moyenne plus élevé aussi que la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire ; le différentiel salarial augmente avec le niveau d'enseignement. En moyenne, dans les pays de l'OCDE, les chefs d'établissement gagnent 21 % de plus que les diplômés de l'enseignement tertiaire dans l'enseignement primaire, 34 % de plus dans le premier cycle de l'enseignement secondaire et 42 % de plus dans le deuxième cycle de l'enseignement secondaire. Les chefs d'établissement ne gagnent moins que les diplômés de l'enseignement tertiaire qu'au Danemark (dans l'enseignement préprimaire), en Estonie (dans l'enseignement préprimaire), en Finlande (dans l'enseignement préprimaire), en France (dans l'enseignement préprimaire et primaire), en Norvège (dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire), en République slovaque et en République tchèque (dans l'enseignement préprimaire, l'enseignement primaire et le premier cycle de l'enseignement secondaire).

### **Formation du salaire de base et autres compléments : incitations et allocations**

Le salaire statutaire des enseignants, qui est basé sur des barèmes, n'est qu'une composante de leur rémunération totale. Les systèmes d'éducation accordent aussi aux enseignants et aux chefs d'établissement des compléments, des primes, des incitations et autres. Il peut s'agir d'avantages en espèces ou en nature, par exemple la réduction du temps d'enseignement ; les décisions relatives aux critères retenus dans la formation du salaire de base sont prises à des niveaux différents (voir les tableaux D3.8 et D3.12, disponibles en ligne).

Les critères relatifs à ces avantages varient selon les pays. Dans la grande majorité des pays, les missions principales des enseignants (enseigner, préparer les cours, corriger les copies des élèves, participer aux travaux administratifs, communiquer avec les parents, superviser les élèves et collaborer avec des collègues) valent rarement l'octroi de primes ou de compléments de salaire (voir le tableau D3.7, disponible en ligne). Les enseignants peuvent avoir à assumer certaines responsabilités ou à effectuer certaines tâches sans compensation (voir les tâches et responsabilités des enseignants dans l'indicateur D4). Les enseignants qui assument d'autres responsabilités peuvent toutefois souvent prétendre à une compensation sous une forme ou sous une autre.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les enseignants qui participent à des activités relatives à la gestion de leur établissement en plus de leur charge d'enseignement ont droit à une compensation dans trois quarts des pays et économies dont les données sont disponibles. Il peut s'agir d'une réduction de leur temps d'enseignement, comme en Finlande, au Portugal et en République slovaque, ou d'un complément de salaire annuel ou ponctuel, comme en Allemagne, en Angleterre (Royaume-Uni), en Autriche, en Corée, au Costa Rica, en Espagne, en France, en Irlande, en Italie, au Japon, en Norvège et en Turquie. Au Danemark, les enseignants peuvent bénéficier à la fois d'une réduction de leur temps d'enseignement et d'un complément de salaire annuel. Il est également courant d'accorder des compléments de salaire, annuels ou ponctuels, aux enseignants qui s'occupent de plus de classes ou qui donnent plus de cours que prévu dans leur contrat de travail à temps plein, qui sont professeurs principaux ou qui s'acquittent de missions spéciales, par exemple celles relatives à la formation des futurs enseignants (voir le tableau D3.7, disponible en ligne).

Des compléments de salaire ponctuels ou annuels ou une augmentation du salaire de base sont également accordés aux enseignants en poste dans le premier cycle de l'enseignement secondaire qui se distinguent par une performance remarquable dans la moitié environ des pays et économies de l'OCDE dont les données sont disponibles. Les enseignants peuvent aussi recevoir des primes s'ils enseignent dans des conditions particulières, par exemple s'ils prennent en charge des élèves ayant des besoins spécifiques d'éducation dans des établissements classiques ou qu'ils sont en poste dans des régions reculées ou dans des quartiers huppés ou défavorisés (voir le tableau D3.7, disponible en ligne).

Des compensations peuvent également être accordées aux chefs d'établissement en fonction de certains critères, mais dans un éventail de tâches et de responsabilités plus restreint que celui des enseignants. Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, quelques pays seulement ne proposent pas de telles compensations aux chefs d'établissement : l'Angleterre (Royaume-Uni), l'Autriche, la Communauté française de Belgique et le Portugal.

Un tiers environ des 29 pays dont les données sont disponibles accordent une compensation aux chefs d'établissement qui font des heures supplémentaires ou qui participent à des tâches de gestion en plus de leurs responsabilités normales de chef d'établissement. Dans la moitié environ des pays, à savoir en Angleterre (Royaume-Uni), en Australie, en Autriche, au Chili, en Communauté française de Belgique, en Corée, en Espagne, en Finlande, en Grèce, en Irlande, au Japon, au Mexique, au Portugal et en Slovaquie, les enseignants qui assument des responsabilités supplémentaires reçoivent une compensation, contrairement aux chefs d'établissement qui ne peuvent prétendre à aucune compensation (voir le tableau D3.11, disponible en ligne). Dans certains pays, comme en Grèce, un certain nombre de ces responsabilités et tâches font partie intégrante de la fonction d'enseignant et de chef d'établissement et ne donnent droit à aucune forme de compensation supplémentaire.

Dans le premier cycle de l'enseignement secondaire, les chefs d'établissement qui se distinguent par une performance remarquable peuvent prétendre à une prime au même titre que les enseignants dans un tiers des pays et économies dont les données sont disponibles. Toutefois, la performance remarquable vaut une prime aux enseignants, mais pas aux chefs d'établissement en Angleterre (Royaume-Uni), en Autriche, au Chili, en Israël et en Turquie. C'est l'inverse en Espagne et en France, où les chefs d'établissement, mais pas les enseignants, peuvent recevoir une prime s'ils se distinguent par une performance remarquable (voir les tableaux D3.11 et D3.7, disponibles en ligne).

Le fait de travailler dans une région défavorisée, reculée ou chère peut valoir un complément de salaire aux enseignants et aux chefs d'établissement dans la moitié des pays ; ce n'est pas le cas en Angleterre (Royaume-Uni), où cette prime est réservée aux enseignants, et en Australie, où elle est réservée aux chefs d'établissement (voir les tableaux D3.11 et D3.7, disponibles en ligne).

### Définitions

Par **enseignants**, on entend le personnel qualifié impliqué directement dans l'instruction des élèves. Cette catégorie englobe les enseignants, les enseignants dispensant un enseignement spécialisé et ceux qui prennent en charge des élèves constituant une classe entière dans une salle de classe ou des élèves réunis en petits groupes dans une salle spécialisée ou qui donnent des cours particuliers dans une salle de classe ou un autre local.

Par **chefs d'établissement**, on entend toutes les personnes dont la fonction principale ou majeure est de diriger un établissement d'enseignement ou un groupe d'établissements d'enseignement, seules ou au sein d'un organe administratif tel qu'un conseil de direction. Le chef d'établissement est le responsable principal de la direction, de la gestion et de l'administration d'un établissement d'enseignement.

Par **salaire effectif des enseignants et chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans**, on entend le salaire annuel moyen, avant impôt, que perçoivent les enseignants et chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein. Du point de vue des salariés, il s'agit du salaire brut, car il inclut la part des cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittée par les salariés (même si elle est déduite automatiquement par l'employeur du salaire brut des salariés). Les cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite ne sont en revanche pas incluses. Sont également inclus dans le salaire effectif les avantages financiers tels que les primes au titre de la fonction de chef d'établissement, les primes annuelles et les primes au titre des résultats ainsi que les montants versés pendant les vacances et les congés de maladie. Les revenus d'autres sources, tels que les prestations sociales, les revenus mobiliers et autres, qui sont sans rapport avec la profession d'enseignant ou de chef d'établissement, ne sont pas inclus.

La rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire correspond à la rémunération annuelle moyenne des diplômés du niveau 5, 6, 7 ou 8 de la CITE âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année.

Le **salaire maximal** correspond au salaire annuel prévu à l'échelon le plus élevé du barème applicable aux enseignants travaillant à temps plein (et ayant un niveau de qualification reconnu dans le système de rémunération).

Le **salaire des enseignants après 15 ans d'exercice** correspond au salaire annuel prévu des enseignants travaillant à temps plein. Le salaire statutaire correspond au salaire des enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif dont le niveau de qualification est reconnu par le système de rémunération (qualifications minimales requises pour enseigner, qualifications les plus courantes ou qualifications maximales).

Le **salaire des enseignants en début de carrière** correspond au salaire annuel moyen brut en début de carrière des enseignants travaillant à temps plein qui ont un niveau de qualification reconnu par le système de rémunération (qualifications minimales requises pour enseigner ou qualifications les plus courantes).

Le **salaire statutaire** est la rémunération prévue dans les barèmes officiels. Le salaire indiqué est le salaire brut (soit la rémunération totale versée par l'employeur), hors cotisations patronales de sécurité sociale et de retraite, conformément aux barèmes salariaux en vigueur. Le salaire mentionné est celui dit « avant impôt », c'est-à-dire avant les déductions au titre de l'impôt sur le revenu.

## Méthodologie

Les données sur les salaires des enseignants du premier et deuxième cycle de l'enseignement secondaire correspondent uniquement à la filière générale.

Les salaires sont convertis sur la base des parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation privée tels qu'elles figurent dans la Base de données de l'OCDE sur les comptes nationaux. La période de référence du salaire statutaire des enseignants s'étend du 1<sup>er</sup> juillet 2016 au 30 juin 2017 et celle de leur salaire effectif, du 1<sup>er</sup> juillet 2015 au 30 juin 2016. Le salaire statutaire est converti sur la base des PPA de 2016/17 et le salaire effectif, sur la base des PPA de 2015/16, sauf dans quelques pays de l'hémisphère Sud (l'Australie et la Nouvelle-Zélande, par exemple) où l'année scolaire va de janvier à décembre. Dans ces pays, l'année de référence est l'année civile (2017 ou 2016). Les tableaux indiquant les salaires en devise nationale figurent à l'annexe 2. Concernant l'évolution des salaires des enseignants présentée dans le tableau D3.5a et le tableau D3.5b (disponible en ligne), les salaires sont convertis aux prix de 2005 au moyen du déflateur de la consommation privée.

Dans la plupart des pays, les qualifications les plus courantes des enseignants sont déterminées sur la base du principe de la majorité absolue (et correspondent aux qualifications du pourcentage le plus élevé d'enseignants).

Dans le tableau D3.2a, les ratios entre le salaire des enseignants et la rémunération des diplômés de l'enseignement tertiaire âgés de 25 à 64 ans qui travaillent à temps plein toute l'année sont calculés sur la base de la rémunération annuelle moyenne pondérée des actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (les quatre premières colonnes). Le coefficient de pondération de chaque pays est déterminé sur la base du pourcentage d'enseignants diplômés de chaque niveau de l'enseignement tertiaire (voir le tableau X2.6 à l'annexe 2). Les ratios sont calculés dans les pays pour lesquels ces données sont disponibles. La rémunération des actifs occupés qui se rapporte à une année de référence autre que 2016 à laquelle correspond le salaire des enseignants et des chefs d'établissement est ajustée à l'année de référence 2016 à l'aide d'un déflateur. Tous les autres ratios indiqués dans le tableau D3.2a et le tableau D3.2c (disponible en ligne) sont calculés sur la base de tous les actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire, et non sur la base de moyennes pondérées. La rémunération des actifs occupés correspond à la rémunération de tous les actifs occupés, y compris les enseignants, durant la période de référence. Comme les enseignants représentent une part importante des actifs occupés dans la plupart des pays, leur niveau de salaire peut affecter la rémunération moyenne des actifs occupés. La même procédure a été utilisée dans le tableau D3.2b (disponible en ligne), mais les ratios ont été calculés sur la base du salaire statutaire des enseignants ayant 15 ans d'exercice à leur actif, et non sur la base de leur salaire effectif.

Voir le *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018* (OCDE, à paraître<sup>[4]</sup>) pour de plus amples informations. Voir les notes spécifiques aux pays à l'annexe 3 (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

La Lituanie n'était pas membre de l'OCDE au moment de la préparation de cette publication. La Lituanie n'apparaît donc pas dans la liste des pays membres et n'est pas incluse dans les zones OCDE.

## Source

Les données sur le salaire et les primes des enseignants et des chefs d'établissement proviennent de la collecte de données sur la rémunération des enseignants et des chefs d'établissement menée conjointement par l'OCDE et Eurydice en 2017. Elles se rapportent aux années scolaires 2016/17 (salaire statutaire) et 2015/16 (salaire effectif) et sont présentées dans le respect des politiques officielles appliquées dans les établissements publics. Les données sur la rémunération des actifs occupés proviennent de la collecte de données habituelle du réseau LSO (*Labour Market and Social Outcomes of Learning*) de l'OCDE, qui est chargé d'élaborer les données relatives aux retombées de l'enseignement sur l'économie, le marché du travail et la société.

### Note concernant les données d'Israël

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.



## Références

- Johnes, G. et J. Johnes (2004), *International Handbook on the Economics of Education*, Edward Elgar Publishing. [5]
- OCDE (2017), *Regards sur l'éducation 2017 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris, <http://dx.doi.org/10.1787/eag-2017-fr>. [2]
- OCDE (2005), *Le rôle crucial des enseignants : Attirer, former et retenir des enseignants de qualité*, Politiques d'éducation et de formation, Éditions OCDE, Paris, <https://doi.org/10.1787/9789264018051-fr>. [1]
- OCDE (à paraître), *Guide de l'OCDE pour l'établissement de statistiques internationalement comparables dans le domaine de l'éducation 2018 : Concepts, normes, définitions et classifications*, Éditions OCDE, Paris. [4]
- OCDE et NCES (2018), *Education at a Glance Subnational Supplement*, OCDE et National Center for Education Statistics, Paris et Washington DC, <https://nces.ed.gov/surveys/annualreports/oecd/index.asp>. [3]

## Tableaux de l'indicateur D3

StatLink  <a href="https://doi.org/10.1787/888933805363">https://doi.org/10.1787/888933805363</a>	
Tableau D3.1a	Salaire statutaire des enseignants (sur la base des qualifications les plus courantes) à différentes étapes de leur carrière (2017)
<b>WEB</b> Tableau D3.1b	Salaire statutaire des enseignants (sur la base des qualifications les plus courantes) à un niveau d'enseignement donné (2017)
<b>WEB</b> Tableau D3.1c	Salaire statutaire des enseignants, sur la base des qualifications minimales pour accéder à la profession d'enseignant (2017)
Tableau D3.2a	Salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2017)
<b>WEB</b> Tableau D3.2b	Salaire statutaire des enseignants par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2017)
<b>WEB</b> Tableau D3.2c	Salaire statutaire des enseignants par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire, selon le groupe d'âge et le sexe (2016)
<b>WEB</b> Tableau D3.2d	Salaire statutaire des chefs d'établissement par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2017)
<b>WEB</b> Tableau D3.3a	Comparaison du salaire statutaire des enseignants (sur la base des qualifications les plus courantes) à un niveau d'enseignement donné (2017)
<b>WEB</b> Tableau D3.3b	Comparaison du salaire statutaire des enseignants, sur la base des qualifications minimales pour accéder à la profession d'enseignant pendant l'année de référence (2017)
Tableau D3.4	Salaire effectif moyen des enseignants et des chefs d'établissement, selon le groupe d'âge et le sexe (2016)
<b>WEB</b> Tableau D3.5a	Évolution du salaire des enseignants entre 2000 et 2017, sur la base des qualifications les plus courantes à différentes étapes de leur carrière
<b>WEB</b> Tableau D3.5b	Évolution du salaire des enseignants entre 2000 et 2017, sur la base des qualifications minimales pour accéder à la profession d'enseignant
<b>WEB</b> Tableau D3.6	Salaire statutaire des enseignants en début de carrière/à l'échelon maximum, sur la base des qualifications minimales/maximales (2017)
<b>WEB</b> Tableau D3.7	Critères utilisés pour le calcul du salaire de base et de toute autre rémunération supplémentaire versés aux enseignants des établissements publics, à tous les niveaux d'enseignement (2017)
<b>WEB</b> Tableau D3.8	Niveau de l'exécutif statuant sur les critères retenus dans la formation du salaire de base et des compléments de salaire versés aux enseignants, selon le niveau d'enseignement (2017)
<b>WEB</b> Tableau D3.9	Structure du système de rémunération des chefs d'établissement (2017)
Tableau D3.10	Salaire statutaire minimum/maximum des chefs d'établissement, sur la base des qualifications minimales (2017)
<b>WEB</b> Tableau D3.11	Critères utilisés pour le calcul du salaire de base et de toute autre rémunération supplémentaire versés aux chefs d'établissement des établissements publics, selon le niveau d'enseignement (2017)
<b>WEB</b> Tableau D3.12	Niveau de l'exécutif statuant sur les critères retenus dans la formation du salaire de base et des compléments de salaire versés aux chefs d'établissement, selon le niveau d'enseignement (2017)

Date butoir pour les données : 18 juillet 2018. Les mises à jour peuvent être consultées en ligne à l'adresse : <http://dx.doi.org/10.1787/eag-data-fr>. D'autres données désagrégées sont également disponibles dans la Base de données de *Regards sur l'éducation* (<http://stats.oecd.org/>).

**Tableau D3.1a. Salaire statutaire des enseignants (sur la base des qualifications les plus courantes) à différentes étapes de leur carrière (2017)**

*Salaire annuel des enseignants des établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée*

**D3**

OCDE	Pays	Préprimaire				Primaire				Premier cycle du secondaire, filière générale				Deuxième cycle du secondaire, filière générale			
		Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum	Salaire en début de carrière	Salaire après 10 ans d'exercice	Salaire après 15 ans d'exercice	Salaire à l'échelon maximum
		(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)	(14)	(15)	(16)
Australie		41 798	59 043	59 568	59 568	41 798	59 043	59 568	59 568	41 800	59 043	59 568	59 568	41 798	59 043	59 568	59 568
Autriche		m	m	m	m	40 548	44 633	49 961	73 501	40 411	46 965	52 538	78 495	40 460	50 880	57 533	83 660
Canada		m	m	m	m	39 222	62 860	65 474	65 474	39 222	62 860	65 474	65 474	39 222	62 860	65 474	65 474
Chili		23 429	29 004	34 231	43 760	23 429	29 004	34 231	43 760	23 429	29 004	34 231	43 760	24 028	29 804	35 111	44 959
République tchèque		17 920	18 338	18 805	20 964	18 944	20 110	21 007	24 785	18 953	20 147	21 049	24 901	18 971	20 165	21 044	24 862
Danemark		41 274	46 552	46 552	46 552	44 919	49 863	51 506	51 506	45 134	50 466	52 183	52 183	42 841	55 675	55 675	55 675
Estonie		a	a	a	a	19 529	a	a	a	19 529	a	a	a	19 529	a	a	a
Finlande <sup>1</sup>		29 578	31 945	31 945	31 945	33 408	38 671	40 991	43 451	36 081	41 765	44 271	46 927	38 261	45 951	47 789	50 656
France <sup>2</sup>		29 516	33 618	35 963	52 374	29 516	33 618	35 963	52 374	31 003	35 106	37 450	54 010	31 003	35 106	37 450	54 010
Allemagne		m	m	m	m	56 535	66 950	70 693	75 002	63 555	73 357	76 838	83 451	63 866	77 619	81 260	92 386
Grèce		19 374	22 754	25 998	37 699	19 374	22 754	25 998	37 699	19 374	22 754	25 998	37 699	19 374	22 754	25 998	37 699
Hongrie		14 227	19 206	20 629	27 031	14 227	19 206	20 629	27 031	15 752	19 206	20 629	27 031	15 752	21 265	22 840	29 928
Islande		34 394	35 716	38 105	38 105	35 756	37 179	39 477	39 477	35 756	37 179	39 477	39 477	30 347	31 805	32 706	41 414
Irlande		m	m	m	m	33 962	53 805	59 459	68 712	33 962	55 761	60 053	69 307	33 962	55 761	60 053	69 306
Israël		23 001	29 855	33 647	61 436	20 051	27 056	30 321	51 495	20 159	28 891	33 442	53 650	20 666	27 221	30 580	49 298
Italie		28 514	31 368	34 444	41 914	28 514	31 368	34 444	41 914	30 739	34 051	37 530	46 030	30 739	34 879	38 581	48 121
Japon		m	m	m	m	30 631	43 847	51 593	63 969	30 631	43 847	51 593	63 969	30 631	43 847	51 593	65 658
Corée		30 395	45 746	53 405	84 842	30 395	45 746	53 405	84 842	30 455	45 806	53 465	84 902	29 738	45 088	52 747	84 185
Lettonie		12 994	a	a	a	14 252	a	a	a	14 252	a	a	a	14 252	a	a	a
Luxembourg <sup>3</sup>		70 192	90 782	102 505	124 036	70 192	90 782	102 505	124 036	79 551	99 439	109 734	138 279	79 551	99 439	109 734	138 279
Mexique		19 893	25 261	31 686	39 996	19 893	25 261	31 686	39 996	25 401	32 237	40 595	51 139	49 286	57 031	60 886	65 843
Pays-Bas		38 922	48 775	58 036	61 279	38 922	48 775	58 036	61 279	41 309	63 345	72 778	84 469	41 309	63 345	72 778	84 469
Nouvelle-Zélande <sup>4</sup>		m	m	m	m	30 254	46 337	46 337	46 337	30 746	46 963	46 963	46 963	31 238	47 589	47 589	47 589
Norvège		35 577	41 489	41 489	41 908	39 585	47 687	47 687	51 209	39 585	47 687	47 687	51 209	47 211	52 171	52 171	57 740
Pologne		15 600	20 926	25 553	26 636	15 600	20 926	25 553	26 636	15 600	20 926	25 553	26 636	15 600	20 926	25 553	26 636
Portugal		32 887	40 041	42 489	65 417	32 887	40 041	42 489	65 417	32 887	40 041	42 489	65 417	32 887	40 041	42 489	65 417
République slovaque <sup>5</sup>		12 754	14 037	14 673	15 824	14 267	17 129	20 057	21 625	14 267	17 129	20 057	21 625	14 267	17 129	20 057	21 625
Slovénie <sup>5</sup>		26 823	31 917	38 890	44 691	26 823	33 099	40 351	48 166	26 823	33 099	40 351	48 166	26 823	33 099	40 351	48 166
Espagne		38 987	42 217	45 069	55 384	38 987	42 217	45 069	55 384	43 565	47 241	50 257	61 543	43 565	47 241	50 257	61 543
Suède <sup>4, 5, 6</sup>		36 192	38 433	39 444	42 737	36 689	41 322	43 201	49 587	37 566	42 321	43 827	50 964	37 566	43 771	44 891	52 217
Suisse		52 743	66 002	m	80 416	56 351	70 049	m	85 753	63 308	80 029	m	96 997	71 249	91 416	m	109 240
Turquie		26 219	27 223	28 835	33 288	26 219	27 223	28 835	33 288	26 219	27 223	28 835	33 288	26 219	27 223	28 835	33 288
États-Unis <sup>5, 6</sup>		38 635	52 853	64 279	71 280	39 183	53 826	61 028	67 197	39 707	54 566	63 046	68 052	40 517	54 609	63 006	70 900
<b>Économies</b>																	
Comm. flamande (Belgique) <sup>5</sup>		36 099	45 269	50 966	62 359	36 099	45 269	50 966	62 359	36 099	45 269	50 966	62 359	45 038	57 404	65 463	78 894
Comm. française (Belgique)		35 041	43 817	49 332	60 364	35 041	43 817	49 332	60 364	35 041	43 817	49 332	60 364	43 593	55 566	63 369	76 373
Angleterre (RU)		28 011	a	47 688	47 688	28 011	a	47 688	47 688	28 011	a	47 688	47 688	28 011	a	47 688	47 688
Écosse (RU)		33 531	44 588	44 588	44 588	33 531	44 588	44 588	44 588	33 531	44 588	44 588	44 588	33 531	44 588	44 588	44 588
Moyenne OCDE		30 817	38 456	41 386	50 486	32 258	41 884	45 004	54 156	33 498	43 886	46 780	56 874	34 943	46 244	48 697	59 639
Moyenne UE22		29 922	36 921	40 714	47 867	31 699	40 426	44 568	52 868	33 041	42 704	46 644	56 006	33 781	44 886	48 884	58 736
<b>Partenaires</b>																	
Argentine		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil		13 971	m	m	m	13 971	m	m	m	13 971	m	m	m	13 971	m	m	m
Chine		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Colombie		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Costa Rica		23 888	28 165	30 304	36 720	23 888	28 165	30 304	36 720	24 893	29 351	31 580	38 266	24 893	29 351	31 580	38 266
Inde		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Lituanie		12 573	13 532	13 842	14 432	19 385	19 571	19 696	19 882	19 385	19 571	19 696	19 882	19 385	19 571	19 696	19 882
Fédération de Russie		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Moyenne G20		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : La définition des qualifications les plus courantes parmi les enseignants se fonde sur une acception large, notamment le niveau de formation type dans la CITE et d'autres critères. Les qualifications les plus courantes parmi les enseignants sont définies pour chacune des quatre étapes de leur carrière présentées dans ce tableau. Consulter l'encadré D3.2, l'annexe 2 et les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Données disponibles sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Les données relatives aux enseignants du préprimaire incluent le salaire des enseignants des jardins d'enfants, qui sont majoritaires.
2. Inclut la moyenne des primes fixes au titre des heures supplémentaires pour les enseignants des premier et deuxième cycles du secondaire.
3. Inclut les cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittées par l'employeur.
4. Exclut les cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittées par le salarié.
5. Dans le deuxième cycle du secondaire, inclut les enseignants de la filière professionnelle. En Slovénie, inclut uniquement les enseignants de la filière professionnelle en charge de matières générales.
6. Salaire effectif de base.

Source : OCDE (2018). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>). Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink <https://doi.org/10.1787/888933805382>

Tableau D3.2a. **Salaire effectif des enseignants et des chefs d'établissement par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire (2016)**


*Rapport entre le salaire (sur la base du salaire annuel moyen [primes et allocations comprises]) des enseignants et des chefs d'établissements publics et les revenus d'autres actifs occupés présentant un niveau de formation similaire (moyenne pondérée) et ceux d'actifs diplômés de l'enseignement tertiaire occupés à temps plein toute l'année*

OCDE	Pays	Année de référence des données les plus récentes disponibles sur les revenus des actifs diplômés de l'enseignement tertiaire	Ensemble des enseignants								Ensemble des chefs d'établissement			
			Salaires effectifs par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés présentant un niveau de formation similaire et travaillant à temps plein toute l'année (moyenne pondérée, adultes âgés de 25 à 64 ans)				Salaires effectifs par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire et travaillant à temps plein toute l'année (CITE 5 à 8, adultes âgés de 25 à 64 ans)				Salaires effectifs par comparaison avec les revenus d'autres actifs occupés diplômés de l'enseignement tertiaire et travaillant à temps plein toute l'année (CITE 5 à 8, adultes âgés de 25 à 64 ans)			
			Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)	(13)		
Australie	2016	m	m	m	m	0.92	0.93	0.93	0.93	1.36	1.42	1.68	1.59	
Autriche	2016	m	m	m	m	m	0.76	0.90	0.97	m	1.06	1.18	1.42	
Canada	2015	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chili	2015	0.73	0.69	0.71	0.76	0.84	0.80	0.82	0.89	1.17	1.16	1.18	1.30	
République tchèque	2015	0.75	0.60	0.60	0.61	0.52	0.61	0.61	0.63	0.74	0.97	0.97	1.05	
Danemark	2016	m	m	m	0.79	0.68	0.82	0.83	0.95	0.76	1.15	1.15	1.51	
Estonie	2016	0.67	0.88	0.86	0.85	0.62	0.91	0.91	0.91	0.94	1.14	1.14	1.14	
Finlande	2015	0.73	0.77	0.84	0.94	0.66	0.89	0.99	1.11	0.82	1.24	1.42	1.50	
France	2014	0.82	0.80	0.88	0.99	0.78	0.76	0.88	1.00	0.81	0.81	1.37	1.37	
Allemagne	2016	m	0.83	0.92	0.97	m	0.90	0.99	1.05	m	m	m	m	
Grèce	2016	m	m	m	m	1.06	1.06	1.15	1.15	1.44	1.44	1.57	1.57	
Hongrie	2016	0.76	0.75	0.75	0.67	0.66	0.70	0.70	0.75	m	m	m	m	
Islande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Irlande	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Israël	2016	0.84	0.84	0.86	0.82	0.84	0.88	0.95	0.90	m	1.60	1.59	1.62	
Italie	2014	m	m	m	m	0.68	0.68	0.69	0.72	m	1.44	1.44	1.44	
Japon	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Lettonie	2016	0.87	0.88	1.05	1.22	0.79	0.80	0.97	1.13	1.23	1.32	1.21	1.48	
Luxembourg	2016	m	m	m	m	1.80	1.80	2.02	2.02	m	m	2.43	2.43	
Mexique	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Pays-Bas	2014	0.78	0.78	0.92	0.92	0.73	0.73	0.92	0.92	1.03	1.03	1.28	1.28	
Nouvelle-Zélande	2016	m	0.87	0.89	0.93	m	0.85	0.87	0.93	m	1.27	1.35	1.47	
Norvège	2016	0.74	0.82	0.82	0.80	0.67	0.75	0.75	0.82	0.81	0.97	0.97	1.12	
Pologne	2016	0.69	0.77	0.80	0.77	0.68	0.79	0.82	0.80	1.01	1.08	1.10	1.10	
Portugal	2016	m	m	m	m	1.50	1.38	1.35	1.47	1.99	1.99	1.99	1.99	
République slovaque	2016	m	m	m	m	0.48	0.64	0.64	0.64	0.48	0.64	0.64	0.64	
Slovénie	2016	0.78	0.83	0.86	0.84	0.69	0.87	0.89	0.94	1.18	1.21	1.21	1.24	
Espagne	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Suède	2016	0.84	0.88	0.83	0.83	0.76	0.86	0.89	0.91	1.11	1.21	1.21	1.25	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	2016	m	m	m	m	0.80	0.80	0.80	0.80	1.01	1.01	1.01	1.01	
États-Unis	2016	0.55	0.55	0.56	0.58	0.62	0.63	0.65	0.68	1.09	1.11	1.15	1.17	
<b>Économies</b>														
Comm. flamande (Belgique)	2015	0.99	1.00	0.96	0.97	0.88	0.88	0.86	1.11	1.25	1.25	1.28	1.53	
Comm. française (Belgique)	2015	0.95	0.94	0.89	0.94	0.85	0.84	0.82	1.04	1.19	1.21	1.29	1.54	
Angleterre (RU)	2016	m	m	m	m	0.80	0.80	0.90	0.90	1.48	1.48	2.19	2.19	
Écosse (RU)	2016	m	m	m	m	0.83	0.83	0.83	0.83	1.28	1.28	1.28	1.28	
<b>Moyenne OCDE</b>		m	m	m	m	0.81	0.86	0.91	0.96	m	1.21	1.34	1.42	
<b>Moyenne UE22</b>		0.80	0.82	0.86	0.88	0.82	0.88	0.93	1.00	1.10	1.21	1.37	1.45	
<b>Partenaires</b>														
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Bésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Lituanie	2014	m	m	m	m	0.95	0.95	0.95	0.95	m	m	m	m	
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	
<b>Moyenne G20</b>		m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	

Remarque : Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Données disponibles sur <http://stats.oecd.org/>. Base de données de *Regards sur l'éducation*.

Source : OCDE (2018). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933805401>

**Tableau D3.4. Salaire effectif moyen des enseignants et des chefs d'établissement, selon le groupe d'âge et le sexe (2016)**

Salaire annuel moyen (primes et allocations comprises) des enseignants et des chefs d'établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée, selon le groupe d'âge et le sexe

OCDE	Pays	Enseignants âgés de 25 à 64 ans				Chefs d'établissement âgés de 25 à 64 ans			
		Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale	Préprimaire	Primaire	Premier cycle du secondaire, filière générale	Deuxième cycle du secondaire, filière générale
		(1)	(2)	(3)	(4)	(29)	(30)	(31)	(32)
Australie	54 654	54 914	55 313	55 313	80 743	84 312	99 364	94 123	
Autriche <sup>1</sup>	m	56 684	66 329	71 920	a	78 503	87 432	104 942	
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	
Chili	29 659	28 400	28 901	31 290	41 282	40 956	41 666	45 873	
République tchèque	20 233	24 060	23 966	24 888	28 980	37 888	37 888	41 110	
Danemark	44 441	53 121	53 703	61 437	49 457	74 628	74 628	98 402	
Estonie	15 861	23 584	23 584	23 584	24 157	29 421	29 421	29 421	
Finlande <sup>2</sup>	33 450	45 244	49 860	56 220	41 462	62 917	71 567	75 819	
France <sup>3</sup>	38 941	37 968	44 294	49 883	40 455	40 455	68 517	68 517	
Allemagne	m	65 716	72 593	76 823	m	m	m	m	
Grèce <sup>1</sup>	24 770	24 770	26 697	26 697	33 399	33 399	36 484	36 484	
Hongrie	22 824	24 122	24 122	25 909	m	m	m	m	
Islande	36 140	39 572	39 572	54 021	50 464	56 885	56 885	79 496	
Irlande	m	m	m	m	m	m	m	m	
Israël	35 210	36 950	39 897	37 536	m	67 167	66 413	67 885	
Italie	34 167	34 167	34 568	36 383	a	72 478	72 478	72 478	
Japon	m	m	m	m	m	m	m	m	
Corée	m	m	m	m	m	m	m	m	
Lettonie	12 267	12 465	15 096	17 590	19 146	20 670	18 882	23 142	
Luxembourg	96 884	96 884	108 673	108 673	m	m	131 144	131 144	
Mexique	m	m	m	m	m	m	m	m	
Pays-Bas	53 149	53 149	66 617	66 617	74 911	74 911	92 837	92 837	
Nouvelle-Zélande	m	42 536	43 397	46 714	m	63 537	67 435	73 319	
Norvège	44 120	49 753	49 753	54 126	53 748	64 421	64 421	73 979	
Pologne	26 303	30 508	31 567	30 779	39 184	41 586	42 417	42 529	
Portugal	47 336	43 498	42 770	46 587	63 006	63 006	63 006	63 006	
République slovaque <sup>1, 4</sup>	17 449	23 316	23 316	23 367	17 449	23 316	23 316	23 367	
Slovénie	28 621	36 120	36 864	38 950	49 114	50 269	50 269	51 636	
Espagne	m	m	m	m	m	m	m	m	
Suède <sup>1</sup>	37 696	42 657	44 016	45 349	54 965	60 097	60 097	62 271	
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	
Turquie	22 143	22 143	22 143	22 143	27 757	27 757	27 757	27 757	
États-Unis <sup>1</sup>	51 295	52 197	54 000	55 992	90 208	91 888	94 775	96 262	
<b>Économies</b>									
Comm. flamande (Belgique)	51 325	51 737	50 090	64 977	73 000	73 019	74 846	89 715	
Comm. française (Belgique) <sup>5</sup>	49 718	48 856	47 664	60 615	69 593	70 374	74 927	89 599	
Angleterre (RU) <sup>1</sup>	40 553	40 553	45 343	45 343	74 399	74 399	110 442	110 442	
Écosse (RU) <sup>6</sup>	41 670	41 670	41 670	41 670	64 539	64 539	64 539	64 539	
<b>Moyenne OCDE</b>	<b>37 440</b>	<b>41 244</b>	<b>43 546</b>	<b>46 713</b>	<b>50 496</b>	<b>57 141</b>	<b>64 423</b>	<b>68 932</b>	
<b>Moyenne UE22</b>	<b>36 883</b>	<b>41 402</b>	<b>44 246</b>	<b>47 466</b>	<b>48 072</b>	<b>55 046</b>	<b>64 257</b>	<b>68 570</b>	
<b>Partenaires</b>									
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	
Bésil <sup>7</sup>	22 003	22 740	23 252	24 116	m	m	m	m	
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	
Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	
Costa Rica	m	m	m	m	m	m	m	m	
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	
Lituanie <sup>8</sup>	21 085	21 085	21 085	21 085	m	m	m	m	
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	
<b>Moyenne G20</b>	<b>m</b>	<b>m</b>	<b>m</b>	<b>m</b>	<b>m</b>	<b>m</b>	<b>m</b>	<b>m</b>	

 Remarque : Les colonnes présentant le salaire effectif moyen des enseignants ventilé par groupe d'âge (soit les colonnes 5 à 28) peuvent être consultées en ligne. Consulter l'annexe 2 et les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Données disponibles sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de *Regards sur l'éducation*.

1. Dans le deuxième cycle du secondaire, inclut les enseignants de la filière professionnelle.
2. Inclut les données relatives à la majorité, c'est-à-dire uniquement les enseignants des jardins d'enfants pour l'éducation préprimaire.
3. Année de référence : 2015.
4. Inclut le salaire des chefs d'établissement et des enseignants.
5. Année de référence : 2017
6. Inclut tous les enseignants, indépendamment de leur âge.
7. Année de référence : 2014.
8. Inclut les enseignants sans qualification.

 Source : OCDE (2018). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>). Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.


 StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933805420>

Tableau D3.10. Salaire statutaire minimum/maximum des chefs d'établissement, sur la base des qualifications minimales (2017)

Salaire annuel des chefs d'établissements publics, en équivalents USD convertis sur la base des PPA pour la consommation privée (selon le niveau d'enseignement)


	Préprimaire			Primaire			Premier cycle du secondaire, filière générale			Deuxième cycle du secondaire, filière générale		
	Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max/min)	Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max/min)	Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max/min)	Salaire minimum	Salaire maximum	Ratio (max/min)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)	(11)	(12)
<b>OCDE</b>												
<b>Pays</b>												
Australie	66 763	108 091	1.62	66 763	108 091	1.62	75 534	108 091	1.43	75 534	108 091	1.43
Autriche	m	m	m	46 025	92 484	2.01	46 025	92 484	2.01	60 684	116 155	1.91
Canada	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chili	32 156	94 205	2.93	32 156	94 205	2.93	32 156	94 205	2.93	32 986	96 604	2.93
République tchèque	18 123	a	a	19 005	a	a	19 005	a	a	19 005	a	a
Danemark	44 506	52 136	1.17	55 296	65 410	1.18	55 296	65 410	1.18	68 345	77 764	1.14
Estonie	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Finlande <sup>1</sup>	33 426	36 100	1.08	47 021	61 242	1.30	48 572	69 307	1.43	55 564	67 385	1.21
France	37 246	58 025	1.56	37 246	58 025	1.56	43 400	74 480	1.72	47 626	80 084	1.68
Allemagne	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Grèce	24 528	39 473	1.61	24 528	39 473	1.61	27 190	42 134	1.55	28 077	43 021	1.503
Hongrie	22 763	49 083	2.16	22 763	49 083	2.16	22 763	54 343	2.39	25 202	54 343	2.16
Islande	39 171	62 899	1.61	43 025	86 750	2.02	43 025	86 750	2.02	59 146	88 780	1.50
Irlande	m	m	m	43 315	99 206	2.29	57 519	112 551	1.96	57 519	112 551	1.96
Israël	a	a	a	48 485	78 408	1.62	48 547	78 623	1.62	39 024	95 859	2.46
Italie	a	a	a	72 175	78 234	1.08	72 175	78 234	1.08	72 175	78 234	1.08
Japon <sup>2</sup>	m	m	m	64 958	71 808	1.11	64 958	71 808	1.11	66 563	75 626	1.14
Corée	a	95 211	a	a	95 211	a	a	95 031	a	a	94 314	a
Lettonie	18 863	a	a	18 863	a	a	18 863	a	a	18 863	a	a
Luxembourg <sup>3</sup>	m	m	m	m	m	m	109 968	152 083	1.38	109 968	152 083	1.38
Mexique	24 500	72 180	2.95	24 500	72 180	2.95	55 664	78 874	1.42	49 995	79 169	1.58
Pays-Bas	47 857	79 670	1.66	47 857	79 670	1.66	52 697	128 905	2.45	52 697	128 905	2.45
Nouvelle-Zélande	m	m	m	49 756	93 728	1.88	m	m	m	48 354	93 746	1.94
Norvège	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a	a
Pologne	21 199	25 689	1.21	21 963	26 454	1.20	24 410	29 617	1.21	27 515	33 508	1.22
Portugal	36 438	78 735	2.16	36 438	78 735	2.16	36 438	78 735	2.16	36 438	78 735	2.16
République slovaque	16 416	26 823	1.63	20 913	33 436	1.60	20 913	33 436	1.60	20 913	33 919	1.62
Slovénie	41 139	62 893	1.53	42 693	62 893	1.47	42 693	62 893	1.47	42 693	73 041	1.71
Espagne	44 742	68 029	1.52	44 742	68 029	1.52	53 493	80 564	1.51	53 493	80 564	1.51
Suède	m	m	m	58 540	68 871	1.18	58 540	68 871	1.18	59 980	70 123	1.17
Suisse	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Turquie	26 760	33 288	1.24	26 760	33 288	1.24	26 760	33 288	1.24	26 760	33 493	1.25
États-Unis <sup>4, 5</sup>	81 588	101 812	1.25	83 907	103 095	1.23	89 371	104 865	1.17	86 530	114 980	1.33
<b>Économies</b>												
Comm. flamande (Belgique)	47 241	79 710	1.69	47 241	79 710	1.69	48 465	79 710	1.64	58 979	96 245	1.63
Comm. française (Belgique)	39 934	74 571	1.87	39 934	74 571	1.87	44 907	76 373	1.70	57 091	91 128	1.60
Angleterre (RU)	54 984	135 002	2.46	54 984	135 002	2.46	54 984	135 002	2.46	54 984	135 002	2.46
Écosse (RU)	55 135	107 619	1.95	55 135	107 619	1.95	55 135	107 619	1.95	55 135	107 619	1.95
<b>Moyenne OCDE</b>	38 064	70 056	m	43 233	75 687	1.73	48 316	81 872	1.68	50 575	86 369	1.69
<b>Moyenne UE22</b>	35 561	64 904	1.68	40 794	71 481	1.68	46 066	81 137	1.70	49 225	85 520	1.68
<b>Partenaires</b>												
Argentine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Brésil	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Chine	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Colombie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Costa Rica	20 621	62 896	3.05	20 137	36 373	1.81	21 174	72 298	3.41	21 174	72 298	3.41
Inde	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Indonésie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Lituanie	15 422	33 754	2.19	19 385	36 571	1.89	19 385	36 571	1.89	19 385	36 571	1.89
Fédération de Russie	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Arabie saoudite	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
Afrique du Sud	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m
<b>Moyenne G20</b>	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m	m

Remarque : La définition des qualifications minimales des chefs d'établissement se fonde sur une acception large, notamment le niveau de formation type dans la CITE et d'autres critères. Consulter les sections « Définitions » et « Méthodologie » pour de plus amples informations. Données disponibles sur <http://stats.oecd.org/>, Base de données de Regards sur l'éducation.

1. Inclut les données relatives à la majorité, c'est-à-dire uniquement les chefs d'établissement des jardins d'enfants pour l'éducation préprimaire.
2. Exclut les cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittées par le salarié.
3. Inclut les cotisations de sécurité sociale et de retraite acquittées par l'employeur.
4. Salaire effectif de base.
5. Le salaire minimum se réfère à la qualification la plus courante (diplôme de master) et le salaire maximum, à la qualification la plus élevée (spécialiste en éducation ou diplôme de doctorat).

Source : OCDE (2018). Consulter la section « Source » pour tout complément d'information et l'annexe 3 pour les notes (<http://dx.doi.org/10.1787/eag-2018-36-en>).

Les symboles représentant les données manquantes et les abréviations figurent dans le Guide du lecteur.

StatLink  <https://doi.org/10.1787/888933805439>





Extrait de :  
**Education at a Glance 2018**  
OECD Indicators

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/eag-2018-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2018), « Quel est le niveau de salaire des enseignants et des chefs d'établissement ? », dans *Education at a Glance 2018 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/eag-2018-30-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).